



Mairie de
Saint-Benoît-des-Ondes
Ille-et-Vilaine

CENTRE AÉRÉ

DEMANDE D'INDEMNITÉ COMPENSATRICE **Pour la période de septembre 2022 à septembre 2023** **(y compris les mercredis, petites et grandes vacances)**

à déposer en mairie de Saint-Benoît-des-Ondes avant le 31 octobre 2023

Nous soussignés

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

Domiciliés :

35114 SAINT BENOIT DES ONDES

Mel :

Tel :

sollicitons l'attribution d'une indemnité compensatrice (1) pour la fréquentation du centre aéré (pendant les mercredis , petites vacances ou les vacances d'été) de la commune de :
.....

(1) 4€ par jour ou 2€ par demi-journée et par enfant scolarisé à Saint-Benoît-des-Ondes

pour notre (nos) enfant(s) scolarisé(s) à Saint-Benoît-des-Ondes :

NOM	Prénom	Date de naissance
.....
.....
.....
.....

Justificatifs à joindre :

- factures détaillées portant les nom et prénom des enfants et le nombre de jours ou de demi-journées utilisés ;
- R.I.B .

A Saint-Benoît-des-Ondes
Le
Signature des parents